

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 11/10/2024 - 23693 - 2013 B 02505 - 795 407 535 - 2CLEAN

Compte de bilan
A. Buisson

Désignation de l'entreprise : 2 CLEAN 1 | 2
 Adresse de l'entreprise 76 RUE DE LA MINE 34980 SAINT-GELY-DU-FESC Durée de l'exercice précédent * 1 | 2

Numéro SIRET * 7 9 5 4 0 7 5 3 5 0 0 0 1 7 Néant *

				Exercice N clos le				
				3	2	1		
		Brut	Amortissements, provisions	Net				
		1	2	3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	247 045		247 045	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	21 835	17 791	4 044	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE			
			Prêts	BF	BG	451		451
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	610		610	
		TOTAL (II)		BJ	BK	269 940	17 791	252 149
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens	BN			BO				
En cours de production de services	BP			BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR			BS				
Marchandises	BT			BU				
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	87 235		87 235	
	Autres créances (3)		BZ	CA	30 102		30 102	
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC				
	DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 466		1 466
Disponibilités		CF	CG	99 844		99 844		
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	887		887		
TOTAL (III)		CJ	CK	219 534		219 534		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	489 474	17 791	471 683	

Renvois : (1) Dont droit au ball : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2 CLEAN		Néant	*
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 3 000...)	DA		3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		300	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		217 592	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		25 226	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		DL	TOTAL (I)	246 118	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		DO	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		DR	TOTAL (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		99 593	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		9 492	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		8 635	
	Dettes fiscales et sociales	DY		91 524	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		16 320	
Compte régul.	EB	Produits constatés d'avance (4)			
	EC	TOTAL (IV)	225 565		
	ED	Ecarts de conversion passif * (V)			
	EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	471 683		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		225 565		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2 CLEAN

Néant *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE	FF	
			} services *	FG	756 920	RH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		756 920	FK	FL	756 920
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	357	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	757 278
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	184 921
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 897
	Salaires et traitements *					FY	483 074
	Charges sociales (10)					FZ	49 885
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	3 111
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	62	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	723 950	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	33 327
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	9
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	259
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	268	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	704
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	704	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(436)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	32 891

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 471 682,95 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 25 226,11 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

2 CLEAN

E.U.R.L. au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 76 RUE DE LA MINE

34980 SAINT-GELY-DU-FESC

R.C.S : 795407535

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

MAXIME TRAVERSIER, associé unique et gérant de la société 2 CLEAN, soussigné, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **756 920,28** Euros contre **763 302,02** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations d'aide à la personne.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **723 950,39** Euros pour l'exercice, contre **734 910,76** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **184 920,77** Euros au 31/12/2023 contre **178 247,38** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **2 897,31** Euros au 31/12/2023 contre **7 007,53** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **483 074,32** Euros au 31/12/2023 contre **502 224,65** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **49 885,24** Euros au 31/12/2023 et **44 066,01** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **3 110,91** Euros au 31/12/2023 contre **3 340,07** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-436,19** Euros, contre **-847,68** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-40,00** Euros au 31/12/2023, contre **-590,05** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **25 226,11** Euros contre un bénéfice de **27 837,90** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Maintien du CA.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 269 940,00 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 17 790,64 Euros, soit un montant net de 252 149,36 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 256 018,05 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 218 646,59 Euros, contre 206 564,80 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à 246 117,75 Euros, contre 220 891,64 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 225 565,20 Euros contre 242 486,21 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 757 277,69 Euros au 31/12/2023, contre 769 104,39 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 33 327,30 Euros, contre 34 193,63 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2023 fait ressortir un bénéfice de 25 226,11 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 217 591,64 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 242 817,75 Euros.

Nous vous proposons de l'affecter Au report à nouveau pour un montant de 242 817,75 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14 649,00 Euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

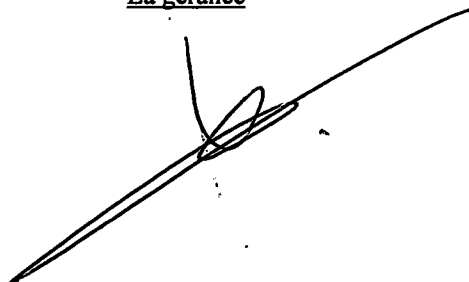
Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-GELY-DU-FESC

Le 18/02/2024

La gérance



2 CLEAN

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 76 RUE DE LA MINE
34980 SAINT-GELY-DU-FESC
R.C.S : 795407535

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS **WISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE** **Exercice clos le 31/12/2023**

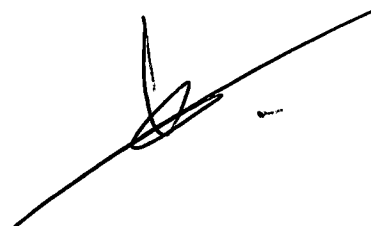
Cher associé,

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

- Convention 1 : Cocontractant : gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Personne concernée, gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Rémunération nette : 60000 euros
Complément de rémunération : 49924 euros. (Prise en charge des cotisations sociales personnelles).
D'où total rémunération : 109924 euros
En sus : remboursement de frais de déplacement : 0 euros.
- Convention 2 : Cocontractant : gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Personne concernée, gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Compte courant créateur non rémunéré.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance



2 CLEAN

E.U.R.L. au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 76 RUE DE LA MINE

34980 SAINT-GELY-DU-FESC

R.C.S : 795407535

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 07/03/2024

au siège social, Le 07/03/2024, à 9h

Monsieur MAXIME TRAVERSIER, détenant 300 parts sociales, Associé unique de la société 2 CLEAN, société à responsabilité limitée au capital de 3 000,00 Euros.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de **25 226,11 Euros**.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 14 649,00 Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un bénéfice de **25 226,11 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **217 591,64 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **242 817,75 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 242 817,75 Euros Au report à nouveau pour un montant de 242817,75 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14 649,00 Euros, correspondant à des dépenses et des charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Décision n° 5

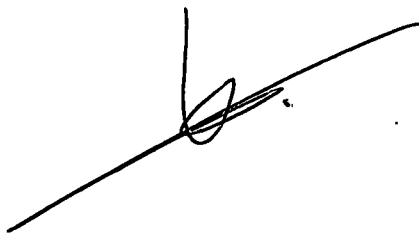
L'associé unique décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 180 000 Euros annuels maximum, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Décision n° 6

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line and a loop.